



NOTE DE SYNTHÈSE

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2016

**MESDAMES ET MESSIEURS
LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Seloncourt, le 29 mars 2016

ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 1^{er} mars 2016

Conformément aux règles de transmission des actes réglementaires, il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} mars 2016 joint au projet de délibération.

FINANCES

2/ Taux d'imposition 2016

Rappel des dispositions de l'article L.1639 A du Code Général des Impôts : la date limite de notification au directeur régional des finances publiques par le préfet ou le sous-préfet des taux de fiscalité directe locale votés par les départements, communes et EPCI à fiscalité propre, est, désormais, fixée au 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2016, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est donc fixée au 15 avril.

Les taux restent les mêmes que ceux de l'année 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,78 %
- Foncier bâti : 19,75 %
- Foncier non bâti : 21,81 %

La Commission Finances, réunie le 21 mars 2016, a émis un avis favorable.

3/ Budget Primitif 2016

Rappel de l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2016, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 15 avril.

Présentation du budget. (Cf. documents joints au projet de délibération).

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
5 684 869	5 684 869
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
1 685 906	1 685 906

La Commission Finances, réunie le 21 mars 2016, a émis un avis favorable.

4/Adhésion à la convention de groupement de commandes pour l'achat de gaz **Autorisation de signer l'avenant n° 2**

Il est rappelé que la Commune de Seloncourt a adhéré à la mission « Conseil en Energie Partagé » proposée à l'ensemble des communes de Pays de Montbéliard Agglomération et du SYGAM, adhésion validée par le Conseil Municipal en séance du 1^{er} mars 2016.

Afin d'aider les communes de son territoire et les communes adhérentes au SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer à ces communes un conseil personnalisé pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil en Energie Partagé d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet «l'achat de gaz naturel» entre les adhérents du CEP a été constitué en 2014, et ce conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans, et regroupe 29 membres.

Considérant la nature particulière du bien à acquérir, le gaz, et notamment la volatilité de son prix, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord-cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Dans ce contexte, un accord-cadre a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2015, et pour lequel cinq fournisseurs ont été retenus : GDF Suez, EDF, Antargaz, Gaz de Bordeaux et ENI.

Considérant les avantages que procure ce groupement de commandes et faisant suite à son adhésion au Conseil en Energie Partagé à compter du 1^{er} juin 2016, il est proposé en sus d'adhérer à la convention de groupement d'achat de gaz.

Ainsi, il est proposé, en application de l'article 7 de la convention constitutive du groupement qui précise que l'adhésion d'un nouveau membre est conditionnée par la délibération concordante de tous les membres originaires du groupement à autoriser la signature d'un avenant à ladite convention, de signer l'avenant n°2 aux fins d'intégrer la Commune de Seloncourt au groupement pour un début de fourniture du gaz au 1^{er} janvier 2017.

La Commission Finances, réunie le 21 mars 2016, a émis un avis favorable.

CULTURE

5/Prix des Incorruptibles – Rencontre des collégiens avec l'auteur Paul COUAILLIER (BEORN)

Dans le cadre du projet « Le Prix des Incorruptibles », il est proposé de faire intervenir l'auteur Paul COUAILLIER (BEORN) au profit d'une classe de 4^{ème} du Collège des Quatre Terres d'Hérimoncourt le 25 avril 2016.

Cette rencontre clôture un travail s'étalant sur plusieurs mois avec les collégiens de 4^{ème}.

L'auteur intervenant le même jour au Collège Olympe de Gougues à Pont-de-Roide, les frais seront partagés entre les deux Communes.

La Commune de Seloncourt prendra à sa charge :

- Les frais d'intervention de l'auteur à hauteur d'une demi-journée d'intervention, soit 207 € TTC ;
- Les frais de déplacement aller Paris-Belfort (billet de train) ;
- Les frais de restauration (repas du 25 avril).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 3 décembre 2015, a émis un avis favorable.

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

6/Création d'une route forestière – Demande de subventions

Dans le cadre du projet de création d'une route forestière de 136 mètres linéaires dans la forêt des Essarts Bourguignon, sur les parcelles de bois cadastrées n° 33 – 34 – 35 – 36 – 37, il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat et du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Les travaux seront réalisés sur le chemin dit « Laie sommière des Essarts Bourguignon ».

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

Montant estimatif des travaux : 10 837.20 € HT soit 13 004.64 € TTC

- ✓ **Subvention escomptée de l'Etat**, taux 20 % du montant des travaux HT :
2 167.44 €
- ✓ **Subvention escomptée du FEADER**, taux 20 % du montant des travaux HT :
2 167.44 €
- **Total subventions escompté : 4 334.88 €**
- ✓ **Solde fonds libres** : 8 669.76 € TTC

La Commission Environnement, réunie le 22 mars 2016, a émis un avis favorable.

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATION

Points n° 7 et 8

Attribution des subventions aux associations seloncourtoises et extérieures

Il convient de répondre aux demandes de subventions des associations seloncourtoises et extérieures (Cf. tableaux joints aux projets de délibération).

La Commission Vie Associative-Animation, réunie le 15 mars 2016, a émis un avis favorable.

9/Règlement d'utilisation des salles – Actualisation

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération en date du 31 mars 2006 qui validait le règlement d'utilisation des salles communales et la délibération en date du 9 juin 2015 actualisant ce règlement en modifiant et précisant quelques articles.

Afin d'inciter les utilisateurs des salles à respecter le voisinage, il convient, à ce jour, d'apporter un ajout à l'article 4 – Retrait et retour des clés - Alinéas 4.1 et 4.2 - précisant que le chèque de dépôt de garantie sera également encaissé en cas de plainte relevée par la police nationale pour tapage.

La Commission Vie Associative-Animation, réunie le 15 mars 2016, a émis un avis favorable.

BATIMENTS

10/Vidéo-protection des bâtiments communaux – Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Il est rappelé que, depuis plusieurs années, les bâtiments publics et leurs abords font l'objet de nombreuses incivilités : vitres cassées, dégradations de mobiliers publics, trafic de stupéfiants, agressions.

Il est donc proposé la poursuite de l'installation de la vidéo-protection pour la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments publics.

Pour rappel : installation de la vidéo-protection

- 2008 : multi-accueil ;
- 2010 : mairie, ateliers municipaux, salle de sports, bâtiment de la Fonderie, école Mognetti, centre culturel ;
- 2011 : tennis Bouchoutots ;
- 2012 : parc de la Panse.

Il est donc proposé d'installer 9 caméras sur l'ensemble des 5 sites ci-dessous, à savoir :

- Ecole élémentaire Marcel Levin : 2 caméras fixes installées à l'arrière du bâtiment ;
- Salle de périscolaire Marcel Levin : 1 caméra fixe installée au niveau de l'entrée de la cour ;
- Ecole élémentaire Louise Michel : 2 caméras fixes installées côté rue et côté Place du 8 mai ;
- Salle polyvalente Gustave Kuntz : 1 caméra fixe installée côté rue Arthur Motteler ;
- Ecole primaire de Berne : 3 caméras installées côté rue de l'Ecole de Berne.

Le plan de financement prévisionnel des prestations s'établit comme suit :

- Installation d'un système de vidéo-protection intégrant 9 caméras : 28 093 € HT soit 33 711 € TTC.
- Subvention escomptée de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), au taux de 40 % du montant HT : 11 237 €
- Solde fonds libres : 22 474 € TTC

La Commission Bâtiments, réunie le 14 mars 2016, a émis un avis favorable.

11/ Motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie d'Hérimoncourt

Il est proposé le vote d'une motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie d'Hérimoncourt.

QUESTIONS ORALES

Selon éléments avancés en début de séance.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Décisions du Maire (cf. tableaux joints)
- Arrêtés du Maire (cf. tableau joint)